

MILLE (Gilles), LOUPPE (Dominique)

Mémento du forestier tropical

Versailles : Éditions Quæ, 2015. — 1 200 pages, tableaux, graphiques, bibliographie (ISBN 978-2-7593-2340-4)

Prix : 49 €

La forêt tropicale est un sujet majeur des grands débats planétaires, au cœur des questions de développement durable, pour des enjeux écologiques autant qu'économiques et sociaux. Ses impacts sont multiples tant sur les équilibres climatiques et biologiques que sur le bien-être des populations, à l'échelle locale et mondiale.

Après un état des lieux des écosystèmes forestiers tropicaux et de l'environnement institutionnel, le *Mémento du forestier tropical* aborde les questions et les concepts incontournables pour s'orienter vers une gestion durable des forêts, face aux menaces actuelles et futures. Il détaille l'ensemble des méthodes et processus, et préconise de bonnes pratiques.

Cet ouvrage de référence fournit aux décideurs, aux praticiens et à tous les acteurs de la filière un ensemble de savoirs et de savoir-faire pour gérer durablement les forêts tropicales.

L'ouvrage est divisé en quatre parties :

— la partie 1 « Les bases de la gestion des espaces arborés tropicaux » regroupe les chapitres 1 à 4 : les forêts tropicales dans le monde ; un concept mondialisé ; évolution des concepts et des stratégies ; la forêt et ses produits dans l'économie mondiale ;

— la partie 2 « Les modalités et les outils de gestion » regroupe les chapitres 5 à 9 : connaissance du terrain ; outils ; aménagements : itinéraires techniques ; les plantations forestières et l'agroforesterie ; recherche – formation ;

— la partie 3 « Produits, usages et représentations de la forêt » est constituée des chapitres 10 à 12 : utilisation des bois tropicaux ; les produits forestiers non ligneux ; représentation de la forêt, biens immatériels ;

— la partie 4 « La communication et la rédaction de projets » est constituée du seul chapitre 13 : communiquer sur ses activités et monter des projets.

À la version papier de 1 200 pages est associée une clé USB comprenant la version électronique enrichie d'informations détaillées, d'une bibliographie complète et de plus de 1 000 illustrations en couleur.

D'après le résumé de l'éditeur

Adresse de l'éditeur : Éditions Quæ – RD 10 – F-78026 VERSAILLES CEDEX.

Site internet : www.quae.com

BUTTOUD (Gérard)

Il s'appelait Poivre Un chasseur d'épices dans la mer des Indes (1750-1772)

Paris : L'Harmattan, 2016. — 190 p. (ISBN 978-2-343-10499-7)

Prix : 18,50 €

Commençons par un regret : l'éditeur n'a pris aucun soin de la mise en page ni des corrections typographiques élémentaires que nul auteur n'est censé connaître à fond. Voilà, c'est dit. Passons au sujet.

Gérard Buttoud, dont le nom est connu des lecteurs de la *Revue forestière française* pour y avoir publié de nombreux articles et avoir été rédacteur en chef invité de plusieurs numéros spéciaux, paraît avoir quitté son domaine de spécialité avec cette biographie de Pierre Poivre (Lyon, 1719 – Lyon, 1786). On le connaissait surtout jusqu'ici pour ses travaux sur les usages que les hommes font des forêts.

S'est-il laissé séduire par les aventures ultramarines de Poivre ? Serait-il lui-même ce touriste qui (page 7) « délaissant une demi-journée la plage de Beauvallon pour découvrir la capitale des Seychelles, Victoria, dont tous les guides vantent le marché coloré et le temple hindou, est parfois attiré par une statue quelque peu insolite » ? « Dans un recoin du carrefour central où trône l'Horloge, réplique en miniature de Big Ben et témoignage s'il en est à la fois de l'art kitch et de la présence anglaise dans l'archipel, du fond d'un petit jardin, le buste en pierre d'un personnage en perruque du XVIII^e siècle semble le surveiller. En s'approchant, il peut constater qu'il s'agit d'un certain Poivre, au nom donc bien français dans ce décor britannique, et en essayant de déchiffrer l'inscription, il apprend qu'on l'honore pour avoir introduit la cannelle aux Seychelles, dont elle a fait quelque temps la richesse ».

Cette biographie-ci est une preuve du talent de narrateur de Gérard Buttoud. Un exemple : Poivre, dans sa jeunesse, avait songé à se faire missionnaire pour évangéliser le Tonkin. Cependant, lors d'un premier voyage aux Indes orientales avant même d'être ordonné prêtre, le vaisseau sur lequel il s'est embarqué est attaqué par un bâtiment britannique, et durant le combat naval, un boulet anglais emporte la main droite de l'apprenti missionnaire. Dans l'esprit de Poivre, le doute s'est alors installé sur sa vocation ecclésiastique. « Et à supposer même qu'il puisse devenir un jour missionnaire, pourrait-il seulement prétendre bénir qui que ce soit sans sa main droite ? » (page 19).

La vie aventureuse de Poivre se déploie sur un théâtre d'exotisme, de corsaires, de guerres pour le pouvoir économique et politique, de banqueroutes, de trafics, de traite d'esclaves, de trahisons, de voyages maritimes, pendant l'Ancien Régime finissant.

Cette lecture finalement donne matière à réflexions, en vrac, sur l'écart entre ce qui est prévu dans les règlements et ce qui se passe vraiment ; sur les conséquences de vivre loin de la métropole ; sur la place du travail non ou mal rémunéré (l'esclavage) ; sur l'écart entre les bonnes intentions affichées et les piètres réalisations ; sur les manœuvres de cabinet pour faire nommer ou révoquer tel fonctionnaire ; sur les acclimatations d'espèces menées sans précautions ou sans connaissances ; sur le rôle ambigu des intellectuels Diderot et Bernardin de Saint-Pierre ; sur l'extrême puissance des grandes compagnies des Indes, parfois supérieure à celle des États ; sur les spéculations relatives aux produits agricoles et alimentaires ; sur les mécanismes économiques qu'on maîtrise mal et qui d'une belle vision font faire un fiasco...

Tout ceci ne rappelle-t-il pas les questions bien actuelles d'environnement, de politique forestière, de gouvernance et de stratégie pour le contrôle des ressources naturelles, dans les pays du Sud notamment ?

Christophe VOREUX

Adresse de l'éditeur : L'Harmattan – 5-7 rue de l'École polytechnique — F-75005 PARIS.

Site internet : www.harmattan.fr

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)

Le Douglas, une chance pour la France et les sylviculteurs. La vision de CFBL

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL), 2016. — 136 p. (ISBN 978-2-7466-9227-5).

Prix : 15 € + frais de port

Le Douglas, essence introduite en Europe à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, connaît une réussite sans précédent en France. Sa croissance très rapide et la bonne qualité de son bois en font une essence de tout premier plan en matière de reboisement. De plus, sa large amplitude écologique et sa bonne capacité à se régénérer naturellement font qu'il est considéré aujourd'hui comme une espèce naturalisée.

De nombreux ouvrages ont été publiés sur cette grande espèce forestière tant elle suscite beaucoup d'intérêt et la CFBL, coopérative forestière qui a développé ses activités au cœur des grandes zones d'introduction du Douglas, se devait de faire part de sa féconde expérience dans un ouvrage de vulgarisation.

Ce livre aborde dans l'ordre les points suivants :

— Données économiques

L'essence ne manque pas d'étonner avec une récolte en très forte progression se situant à 2,3 millions de m³ en 2014 et une prévision de 6 millions de m³ dans 30 ans.

— Qualité du bois

Le Douglas est apte à de nombreux emplois, il présente un grand intérêt en utilisation extérieure (venture, terrasse) grâce à la bonne durabilité de son bois de cœur.

Les utilisateurs locaux s'expriment pour dire leur intérêt à la production de gros bois à condition de produire une haute qualité conditionnée par un élagage artificiel des arbres. L'intérêt du séchage et du collage nécessite des bois sans défauts qu'il est difficile de trouver tant les boisements actuels sont irréguliers au niveau de la qualité.

— Comportement et maladies

Diverses caractéristiques du Douglas sont présentées et les diverses maladies affectant l'essence sont bien développées.

— Sylviculture

Différents itinéraires sylvicoles sont proposés entre la production de bois standards destinés aux sciages industriels et la production de gros bois de qualité supérieure, plus orientés vers les marchés de niche.

Une réflexion économique prenant en compte la notion de retour sur investissement peut guider les choix avec des inconnues liées aux fluctuations du cours des bois. Toute sylviculture est de toute façon un pari sur l'avenir.

La régénération naturelle est abordée avec des techniques de coupes progressives menées plus ou moins rapidement. Avec les coupes progressives menées plus lentement, la transition est ainsi assurée avec la futaie irrégulière, mode de traitement opportuniste traité ici de manière très théorique et pour lequel on aborde des questions de rentabilité économique.

— Innovation en matière de plantation

Des solutions techniques innovantes sont proposées pour constituer des plantations ayant une capacité de mieux supporter les stress hydriques en faisant appel à des plants en conteneur.

Cet ouvrage de vulgarisation bien illustré s'adresse à des praticiens soucieux d'améliorer leur pratique. On peut cependant regretter que le traitement irrégulier encore peu répandu pour le Douglas ait été abordé de manière très théorique. Cette ouverture sylvicole mériterait d'être davantage étudiée dans un contexte de gestion multifonctionnelle du Douglas plus orienté actuellement vers la plantation.

Yves BASTIEN

Adresse de l'éditeur : CFBL — Parc de l'Empereur — BP 85 — F-19203 USSEL CEDEX.

Site internet : www.cfbl.fr

LEFEBVRE (Laurence), ISELIN (Philippe), STEVENS (Dominique)

Cohérence de la mise en œuvre des réglementations applicables à l'espace forestier

Rapport CGEDD n° 010292-01, CGAAER n° 15083, février 2016, 77 p.

Le rapport a été établi par Laurence Lefebvre (CGAAER), Philippe Iselin (CGEDD) et Dominique Stevens (CGEDD). En voici le résumé :

« L'ensemble des démarches récentes ou en cours concernant la filière forêt-bois (contrat stratégique de filière signé par les ministres en charge respectivement de la forêt, de l'industrie, de l'écologie et du logement ; programme national forêt-bois ; stratégie nationale bas carbone ; stratégie nationale de mobilisation de la biomasse ; engagements lors de la COP 21) vise une gestion de la forêt française plus

proactive. Cela est nécessaire en particulier pour adapter la forêt au changement climatique, ainsi que pour augmenter la récolte, laquelle ne correspond aujourd'hui qu'à un peu plus de la moitié de l'accroissement annuel, tandis que le stock de bois sur pied ne cesse de croître. Dans le cadre des engagements de la France pour la lutte contre le changement climatique, le bois issu de nos forêts doit être mieux valorisé, d'abord comme matériau, ensuite comme énergie, de façon à utiliser et intensifier son rôle de substitution et de stockage de carbone.

Le Code forestier prévoit bien, au titre de la gestion durable multifonctionnelle, la prise en compte équilibrée des fonctions économique, écologique et sociale des forêts. En particulier, les enjeux environnementaux actuels sont bien au cœur de la gestion forestière durable telle qu'encadrée par ce code, conciliant la production de bois, la préservation de la biodiversité et la mise en valeur des paysages. Pourtant, les acteurs amont de la filière, qui soulignent l'exigence de la législation forestière actuelle à ce titre, ont le sentiment que le Code forestier est très souvent battu « sur son propre terrain » par les autres législations dès lors que celles-ci trouvent à s'appliquer. Pourquoi cela, alors qu'en vertu du principe de l'indépendance des législations, les autorités publiques agissant pour la protection de l'environnement devraient de leur côté prendre en compte le droit forestier et s'y conformer ? De même, si la loi attribue des compétences aux maires ou aux collectivités, leur permettant de réglementer certains aspects de la gestion forestière, il est important de s'assurer qu'elles ne génèrent pas d'incohérences, voire de contradictions avec la politique forestière, qui relève de la compétence de l'État selon l'article L. 121-1 du Code forestier.

Les actes de gestion forestière relatifs à la fonction de production sont strictement encadrés par le Code forestier : coupes, travaux sylvicoles ou d'entretien des infrastructures, récolte et renouvellement des peuplements. D'autres règles s'appliquent également dans l'espace forestier relatives, selon les cas, à l'urbanisme et la planification de l'espace, aux espaces et espèces protégées, au patrimoine naturel ou architectural, à la santé publique, à l'espace rural, à la voirie... L'objet de la mission [a consisté] dans un premier temps à identifier les situations dans lesquelles la traduction opérationnelle de ces différentes réglementations peut entraîner des difficultés d'application sur le terrain et constituer un frein aux actes de gestion durable susceptible de nous éloigner des objectifs rappelés au début de ce résumé. L'expertise demandée au CGAAER et au CGEDD couvre ainsi un vaste périmètre. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'étude réalisée, inédite, souligne que des dispositions applicables à l'espace forestier relèvent de pas moins de neuf codes, régissant autant de politiques publiques. Leur croisement génère parfois des interférences sources de difficultés d'interprétation et de mise en œuvre, voire des contradictions qui remettent alors en cause la sécurité juridique d'actes réalisés conformément au Code forestier. De façon à en faciliter la lecture ainsi qu'une meilleure appropriation des recommandations, le rapport consacre un chapitre par code ou thème concerné : Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, Code rural et de la pêche maritime, Code de la santé publique, occupation du domaine public routier (Code de la route, Code de la voirie routière, Code général des collectivités territoriales), Code du patrimoine et, bien évidemment, Code forestier dont les aspects relatifs à la fusion des procédures prévue aux articles L. 122-7 et L. 122-8 font l'objet d'un examen spécifique. Pour chacun d'eux, sont d'abord rappelés les enjeux de l'application des réglementations correspondantes en forêt et, lorsque cela a semblé nécessaire, leurs motivations originelles. Suit l'analyse des interférences avec la mise en œuvre du Code forestier, lorsqu'elles soulèvent des difficultés aux yeux des acteurs forestiers. Lorsque ces difficultés sont avérées, la mission s'est alors employée à proposer des solutions opérationnelles, traduites en recommandations, pour les résoudre. Le dernier chapitre aborde des aspects transversaux.

Le principe d'indépendance des législations ne permet pas de hiérarchiser entre elles les différentes politiques publiques intervenant dans l'espace forestier. Et les recommandations faites par la mission, nombreuses eu égard à la diversité des réglementations et situations analysées, ne remettent pas en question, pas plus que les acteurs de la filière rencontrés ne l'ont fait, les enjeux de ces politiques en forêt. La mission préconise à cet égard certains ajustements législatifs et réglementaires de nature à conforter la cohérence des dispositions applicables, en tenant compte des évolutions en cours (nouvelle codification du Code de l'urbanisme au 1^{er} janvier 2016, projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine...). Mais l'essentiel du diagnostic — et donc des recommandations — tient à la mise en œuvre de certaines règles, tant par les autorités compétentes que par les acteurs forestiers. Ainsi, il est recommandé que des cadrages soient fournis aux services en charge de la mise en œuvre des réglementations au plan local, notamment lorsqu'elles sont du ressort des collectivités (classements des espaces boisés au plan local d'urbanisme, réglementation des boisements...), accompagnés d'actions de formation ou de communication interservices, et de la diffusion de bonnes pratiques (dans le guide prévu pour accompagner le nouveau règlement de PLU notamment). Il est également préconisé de mieux faire connaître la portée du Code forestier en termes de protection de l'environnement aux interlocuteurs extérieurs à ce secteur (administrations, élus, associations environnementales, bureaux d'études...). Enfin, à l'occasion de l'élabo-

ration des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) et des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la mission identifie en conclusion trois points de vigilance :

- le PRFB doit être promu comme le volet forestier du SRADDET ;
- la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), qui est notamment chargée d'élaborer le PRFB en assurant sa cohérence avec les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires, et qui s'inscrivant dans le cadre d'une gouvernance rénovée, doit être le lieu privilégié de prise en compte des éventuelles difficultés et conflits liés à la mise en œuvre des réglementations en forêt. L'ensemble des parties prenantes doit pouvoir s'y exprimer et contribuer significativement aux évolutions ;
- la gestion forestière « courante » doit être définie à partir des documents de référence qui encadrent la gestion au niveau régional : schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, directives régionales d'aménagement (DRA) pour les forêts domaniales, schémas régionaux d'aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités. Ces points constituent des facteurs favorables à une mobilisation et une vision transversale associant toutes les parties prenantes, autour des enjeux environnementaux majeurs associés à la gestion forestière, pour la contribution attendue des forêts à la stratégie nationale bas carbone dans le respect de la biodiversité et des paysages. »

Cinquante-trois recommandations sont formulées relevant de neuf codes de loi :

« Urbanisme

1. *Espaces boisés classés*

2 à 4. *Éléments de paysage*

5 et 6. *Zonage du PLU*

7 à 9. *Consultation des acteurs forestiers sur les documents d'urbanisme*

Environnement

10 à 15. *Sites inscrits ou classés*

16 à 18. *Cas particulier des peupleraies du val de Loire*

19 à 22. *Parcs nationaux*

23. *Parcs naturels régionaux*

24. *Études d'impact*

25. *Espèces protégées animales*

26 et 27. *Espèces protégées végétales*

Code rural et de la pêche maritime

28 à 31. *Réglementation des boisements*

Santé publique

32 à 35. *Protection des captages d'eau potable*

Occupation du domaine public routier (Code de la voirie routière, Code de la route, Code général des collectivités territoriales)

36. *Permission de voirie et permis de stationnement*

37 à 40. *Transport de bois*

41. *Dispositif de signalisation temporaire de chantier*

Code du patrimoine

42 à 44. *Patrimoine*

Recommandations transversales

45 à 51. *Fusion des procédures prévue à l'article L. 122-7 du Code forestier*

52. *Projets de recherche et développement en vraie grandeur sur le terrain*

53. *Cas particulier des épandages de cendres de bois propres en forêts »*

Accessible en ligne à l'adresse :

<http://agriculture.gouv.fr/coherence-de-la-mise-en-oeuvre-des-reglementations-applicables-lespace-forestier>

LARROQUE (Benoît), FAVENNEC (Jean), sous la direction de

Guide de la flore du littoral sableux méditerranéen

Office national des forêts ; Éditions Sud-Ouest, 2016. — 277 p. (Guides Sud-Ouest)
(ISBN 978-2-8177-0448-7)

Prix : 19,50 €

Ce guide, fruit d'une féconde collaboration de nombreux praticiens de divers organismes sous l'égide de l'Office national des forêts, présente la plupart des plantes du littoral, de la Camargue au Roussillon.

Après une introduction portant sur les caractéristiques écologiques des espaces littoraux, la gestion de ces milieux sensibles est abordée en termes de protection patrimoniale.

Le corps de l'ouvrage est consacré à la présentation de 330 espèces. Chacune d'elles est décrite à partir de ses caractéristiques précises, anatomie, distribution géographique, écologie/habitat. De nombreuses photographies viennent en renfort des textes pour permettre au public moins initié une reconnaissance plus aisée des différentes plantes.

La vocation de ce guide est d'initier le grand public à la connaissance de ces milieux littoraux fragiles et par là même de comprendre leur fonctionnement et leur gestion patrimoniale.

Yves BASTIEN

Adresse de l'éditeur : Éditions Sud-Ouest — 23 quai de Queyries — F-33094 BORDEAUX CEDEX.
Site internet : www.editions-sudouest.com